Directeur de publication : Alain Bargue - Création & rédaction : Commission Communication Mairie de Bonnetan

Le mot du Maire :

Hommage à Mr Alain Lafontana

« C'est à vous, sa Maman, Françoise, Karine, Eric, Manon et Hugo, à toute sa famille et tous ses très nombreux amis, et puis à toi, mon cher Alain que je voudrais adresser ces quelques mots.

Merci Alain, merci en mon nom pour toute l'aide que tu m'as apportée, mais également merci au nom de notre village de BONNETAN que tu aimais tant, et pour lequel tu as donné tant de temps et d'énergie.

Merci pour tout ce que tu as fait pour nous.

Aujourd'hui tu es parti, mais personne à BONNETAN ne pourra t'oublier : de tes premiers mandats, de 1989 à 2001 puis de 2008 à 2019 soit plus de 22 ans, tu as toujours œuvré pour le développement du village et le bien être des habitants.

Tu as participé à toute l'évolution de notre village. Je citerai entre autres réalisations pour lesquelles tu étais l'un des pères fondateurs : l'agrandissement de l'école il y a de cela près de 30 ans, le parc de la mairie, le bâtiment technique, le site INTERNET de la commune, l'assainissement collectif, la maison des associations, l'aménagement du bourg, et tout dernièrement l'école maternelle qui vient d'ouvrir ses portes. Tu étais de tous ces dossiers et chacun sait la minutie et la précision que tu y apportais.

Tu as été pendant toute la durée de tes mandats le « ministre des finances » de la commune, et tu y es pour beaucoup si le village malgré les difficultés que nous traversons depuis quelques années ne se trouve pas en situation délicate.

De ta vie privée je ne savais pas grand-chose car tu étais quelqu'un de très pudique et réservé mais au cours des quelques moments que nous avons vécus ensemble en dehors de nos activités municipales où nous nous retrouvions très souvent, lors de quelques sorties ou voyages organisés par l'association des familles par exemple, j'ai pu apprécier ta courtoisie, ton ouverture d'esprit, ton altruisme, ton intelligence, ta pugnacité, des qualités que tu avais en toi et qui faisaient que tu étais aimé de tous ceux que tu rencontrais.

Au revoir Alain, repose en paix. »

Alain Bargue, Maire.



05 NOVEMBRE 19h00 - Mairie Séance Extraordinaire

Nombre de points à l'ordre du Jour : 3

Membres présents: 14

Procuration: Mr Assouline à Mr Richez.

1) Autorisation donnée à Mr Le Maire de signer les protocoles d'accord avec les entreprises titulaires du marché de l'école.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Mr le Maire à signer les documents nécessaires au règlement des entreprises pour les montants, repris ci-dessous, prévus au budget 2020.

Lots - Entreprises	Montant TTC
Lot N°1 VRD - Atlantic Route	50 281,79 €
Lot N°8 Revêtement de sol faïences - Groupe Vinet	14 837,80 €
Lot N°10 Menuiseries intérieures - Atelier &Co	3 966,30 €
Lot N°12 Plomberie CVC - PUEL	6 482,60 €
Total	75 568,49 €

2) Décision modificative - affectation de crédits - Budget 2020

Afin d'achever les paiements des travaux de l'école maternelle, il est proposé au conseil de virer 50 000 € de crédits disponibles à l'article 61558 de la section de Fonctionnement vers la section d'Investissement à l'article D 2313 -231. Adoption à l'unanimité.

3) Vote d'une subvention au profit de Ligue contre le Cancer

Suite au décès de Mr Alain LAFONTANA, ancien élu, sa famille ne souhaitant pas de fleurs pour les obsèques, Mr Le Maire propose au conseil de faire un don à la ligue contre le Cancer. Sur proposition de Mr DERUE, adjoint aux finances, et après en avoir délibéré, le conseil décide de verser **symboliquement 0,50 € par habitant** soit **500,00 €** en faveur de la ligue contre le Cancer. La dépense sera inscrite au budget 2020 en section de Fonctionnement au Chapitre 65 - Article 6574 Subventions. **Adoption** à **l'unanimité.**

Ordre du jour épuisé, levée de séance à 19h35.



17 NOVEMBRE 20h00 - Foyer Rural Séance ordinaire

Nombre de points à l'ordre du Jour : 7

Membres présents : 15

1) Approbations des procès-verbaux des conseils municipaux des 24 septembre et 05 Novembre 2020.

Aucune modification demandée, approbations à l'unanimité.

2) Présentation du dispositif « Participation Citoyenne »

Le Major CHAULET (Brigade de Gendarmerie de Tresses) est venu présenter la convention proposée à la signature pour les quartiers du Lotissement de la Loubière et de la route des Gachets. (Retrouvez en page suivante la présentation du dispositif). Le conseil municipal autorise Mr Le Maire à signer cette convention à l'unanimité et désigne Mr Christophe Vinassac comme élu référent de ce dispositif auprès des forces de l'ordre au sein de la commune. (Suite page suivante)

Conseil Municipal du 17/11/2020 (suite)

3) Autorisation donnée à Mr Le Maire de signer les protocoles d'accord avec les entreprises titulaires du marché de l'école.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Mr le Maire à signer les documents nécessaires au règlement des entreprises pour les montants, repris ci-dessous, prévus au budget 2020.

Lots - Entreprises	Montant TTC
Lot N°3 Gros Œuvre - GTA	14 199,52 €
Lot N°4 Charpente Couverture - SANCHEZ	1 968,00 €
Lot N°6 Plâtrerie - GBC	2 118,19 €
Lot N°10 Menuiseries intérieures - Atelier & Co	1 896,61 €
Lot N°11 Electricité - Fauché	6 331,29 €
Total	26 513,61 €

4) Décision modificative N°3 : virement de crédits

Les crédits prévus au Budget 2020 afin de payer la redevance au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) ayant été prévus un peu justes, il est nécessaire de transférer 100 € de l'article 61558 Entretien autres biens mobiliers au sein du Chapitre 11 « Charges à caractère général » vers l'article 6553 Service Incendie au sein du chapitre 65 « Autres charges de gestion courante ». Adoption à l'unanimité.

5) Refus de transfert de compétence en matière de PLU

La loi ALUR de mars 2014 prévoit le transfert automatique de la compétence PLU aux Communauté de communes, à moins qu'une minorité de blocage représentant 25 % des communes et 20 % de la population ne s'exprime. Le conseil après en avoir délibéré et aux regards des positions prises par les autres communes de notre CDC se prononce à l'unanimité pour le refus du transfert automatique de la compétence en matière de PLU vers la communauté de communes, mais s'engage à entamer une réflexion en vue d'étudier l'opportunité d'un éventuel transfert de ladite compétence selon la procédure de droit commun.

6) Mise en place d'un groupement de commandes pour travaux de voirie en fonctionnement 2021 - 2024

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commandes Voirie de la Communauté de Communes qui regroupe les 8 communes membres pour la période couvrant 2021 à 2024. En sa qualité de Vice-Président de la Communauté de Communes en charge de la voirie, Mr le Maire est désigné comme représentant de la commune au sein du comité de ce groupement. Adoption à l'unanimité.

7) Rapport sur le Prix et la Qualité du service d'assainissement collectif et de l'eau potable du SIAPEA de Bonnetan

Mr Raynal, président du SIAEPA expose le rapport sur le prix et la qualité de l'eau pour l'année 2019. Le syndicat a facturé 1 513 200 m3 d'eau (+5,9%) pour le compte des 12700 abonnés (+3,7%) sur les 14 communes desservies. La moyenne de consommation annuelle par abonné est de 119 m3/an. Le prix au m3 de la fourniture d'eau potable est de 2,12 € identique en 2020 (hors assainissement collectif). Pour l'assainissement collectif, 85 foyers de Bonnetan sont raccordés, la consommation moyenne est de 87 m3/ an. Le prix au m3 est de 3,38 € dans ce cas.

Le conseil municipal vote à 14 voix pour et 1 abstention en faveur de ce rapport.

Ordre du jour épuisé, levée de séance à 22h45.



La Boulangerie SOW vous propose le retrait de vos colis en boutique. Le service concerne les colis Colissimo, Chronopost et DPD.

Pourquoi faire des kilomètres quand à proximité le service existe. Pensez-y!!

Du mardi au samedi : 7h - 13h / 16h - 20h Le Dimanche : 7h - 13h

Malgré les restrictions dues à la CO-VID-19, la commémoration du 11 novembre a eu lieu sur notre commune en présence de quelques élus et de représentants des anciens comhattants.

« Le devoir de mémoire est primordial pour les 1,4 million de soldats français tombés au champ d'honMarket San Control of the Control of

neur» a conclu Monsieur le Maire lors de son allocution.

PARTICIPATION CITOYENNE

Lors du conseil municipal du 17 novembre dernier, le Major CHAULET, qui dirige la Brigade de Gendarmerie de Tresses, est venu présenter le dispositif « Participation Citoyenne » mis en place par la Préfecture de la Gironde.

Il s'agit, sur la base du volontariat, de désigner des citoyens « vigilants » par quartier ou secteur de la commune qui sont en relation et collaborent avec les forces de l'ordre. Ces citoyens jouent un rôle de conseils auprès de leurs voisins et de vigilance au sein de leur quartier. Le but du dispositif est de créer du lien social entre voisins et de remonter auprès du Major des faits ou constatations, par exemple : un véhicule qui rôde.

Sur la commune, deux secteurs ont déjà mis en place ce dispositif ; le quartier des Gachets et le lotissement de la Loubière. Les citoyens référents sont :

Mrs Julien JULLIEN & Jean-Luc GERWIG pour la Loubière

Mrs Pascal MARTIN et Jean-Philippe LUCE pour la Route des Gachets

Si vous souhaitez vous investir dans ce dispositif au sein de votre secteur ou quartier, il vous suffit de contacter le Major CHAULET en appelant la Brigade de Tresses au 05.57.34.45.00 afin de faire acte de candidature.

Mr Christophe VINASSAC est l'élu référent au sein de la Commune de Bonnetan.





Sécurisation piétons RD13e4

La municipalité a mis en place une interdiction aux piétons sur la partie de la RD13 qui longe le lotissement de Bareau. Ce secteur étant dangereux et difficilement aménageable.

Les piétons sont donc invités à passer par le lotissement pour rejoindre la D936 ou le centre Bourg. Cela ne représente que quelques mètres de marche en plus pour circuler en toute sécurité.



Rejoignez la Communauté

Bonnetan en poche

Le Centre Communal d'Action Sociale de Bonnetan
est au regret de vous annoncer l'annulation de
l'édition 2021 du Repas des Aîné(e)s

organisé traditionnellement courant Janvier en raison de la crise sanitaire et de la vulnérabilité des personnes conviées. 483 €

C'est le montant des charges de fonctionnement par habitant et par an, contre en moyenne 649 € pour les communes de 500 à 1000 habitants en Gironde (2019).

Téléchargez l'application <u>Panneaupocket</u> (sur Googleplay, Appstore ou AppGallery) pour être alerté, prévenu et informé des informations locales.

Déjà 140 smartphones connectés depuis le lancement

Retrouver toute l'information municipale sur le site internet de la Municipalité

www.bonnetan.fr

